



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne



COMMUNIQUÉ DE PRESSE Etat de Vaud

Sécheresse et canicule dans le canton de Vaud - Fin du dispositif ORCA

Le dimanche 26 août 2018, le Conseil d'Etat a décidé de lever le dispositif ORCA, déclenché le lundi 6 août dernier. Toutes les demandes d'eau adressées au moyen de la ligne téléphonique ont été honorées. L'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) a coordonné les différentes actions des services de l'Etat et de l'Armée.

En raison d'un grave déficit hydrique consécutif aux conditions météorologiques exceptionnelles de cet été, le Conseil d'Etat a déclenché le plan ORCA le 6 août 2018. L'EMCC a ainsi été mis sur pied du 6 au 26 août 2018, soit trois semaines durant. Au total, 162 commandes ont été honorées, pour un total de 91 alpages livrés entre le 6 et le 26 août. Les réservoirs et les bassins étant alimentés en eau pour le bétail, le Conseil d'Etat a décrété la levée du plan ORCA avec un retour à une gestion traditionnelle sous la responsabilité de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV). Pour rappel, le 15 août dernier, le Conseil d'Etat avait déjà décidé l'allègement du dispositif avec le démontage des bassins de rétention des Rochats et de La Vallée de Joux en raison de la baisse d'intensité des demandes de soutien.

Bilan

Quelque 75% des appels à l'aide ont été effectués par des exploitants d'alpages situés dans le Jura vaudois et le solde, soit 25%, dans les Préalpes et Alpes vaudoises. Au total, 580 m³ d'eau ont été livrés par les hélicoptères de l'Armée suisse et 3'203 m³ par camion, ce qui représente un total de 3'783 m³ d'eau (près de 3,8 millions de litres) transportés dans les alpages du canton. Ces mesures visaient à atteindre l'objectif qui consiste à maintenir le bétail en alpage au minimum jusqu'au 1er septembre. A partir de cette date, les nuits devenant plus fraîches et plus longues, le bétail consomme moins d'eau. D'autre part, une partie des troupeaux de vaches laitières sont redescendues vers la plaine. Le cumul de ces deux facteurs fait que les besoins en eau diminuent substantiellement. Les militaires du bataillon d'intervention d'aide en cas de catastrophe ainsi que les Forces aériennes ont été engagés avec plus de 400 rotations d'hélicoptères. Aucun incident n'est à déplorer et le bilan tant du côté des agriculteurs que des Autorités est positif. Ce dispositif, conçu et

conduit par l'EMCC, a été exploité chaque jour par 12 membres de la protection civile qui ont assuré des missions de ravitaillement (pompage et chargement) et la gestion de la ligne téléphonique. Au total, ce sont 78 membres de la PCi, dont 8 professionnels, qui ont été engagés. L'ECA/SDIS, pour un total de 17 personnes engagées, a mis à disposition des systèmes de pompes sur les sites de L'Abbaye, Provence et Concise. Plusieurs hélicoptères de l'armée ont été engagés alors que 4 officiers de l'EMCC et de la division territoriale 1 ont assuré la conduite, conseillés par 3 spécialistes de la DGAV. La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a quant à elle spontanément mit à disposition 2 chauffeurs avec camions. Huit entreprises de transport ont été engagées dans l'opération ALPA 18. Pour ce qui est du coût de l'opération, lors d'un engagement en cas de catastrophe (ACC), le DDPS assume l'intégralité des frais liés aux prestations fournies par l'armée alors que les transports terrestres d'eau par des entreprises privées seront pris en charge par le canton. A l'avenir, ces épisodes caniculaires pourraient se multiplier en raison du réchauffement climatique. Aussi l'Etat encourage et soutient financièrement la réalisation d'infrastructures adduction d'eau par l'intermédiaire de subventions de type améliorations foncières. Le but est de créer des étangs ou des réservoirs de rétention d'eau voire des raccordements à des réseaux d'eau existants, dans la perspective d'éviter à l'avenir le recours aux hélicoptères de l'armée ou aux transports terrestres pour alimenter les exploitations d'estivage.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 août 2018

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Denis Froidevaux, chef de l'Etat-major cantonal de conduite

DEIS, Jacques Henchoz, chef de l'Etat Major, Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires